



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 juin 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-06-144 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout des points suivants :

- 7.4 Système de caméras de surveillance pour le site central de déchets
- 11.1 Dates pour la Fête du 85^e anniversaire d'Ogden

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 mai 2017

2017-06-145 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 mai 2017 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Hébert demande si la rencontre avec le parrain de la SQ avait eu lieu afin de discuter de ses préoccupations. La directrice générale a expliqué que le parrain pour Ogden était présentement en congé de maladie mais qu'un remplacement sera nommé et qu'une rencontre avec celui-ci et son patron devrait avoir lieu dans les prochaines semaines. M. Hébert demande aussi si la municipalité a un plan de sécurité civile. Le maire répond que oui, mais que celui-ci est en cours d'être mis à jour. M. Bourque mentionne qu'il y eu du vandalisme à des boîtes postales sur le chemin Arnold vendredi soir. Le maire lui confirme que ce sujet sera ajouté à la liste des sujets à discuter avec le parrain de la SQ.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 12 mai dernier.

7.2 Embauche des étudiantes d'été – Lakesha Bryant et Saskia Cadeau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder annuellement à la mesure et/ou vidange des fosses septiques et embauchent deux étudiants pour combler les postes de Préposés à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution 2016-03-054, le conseil de la Municipalité d'Ogden a autorisé la directrice générale à offrir un des postes de Préposés à la protection de l'environnement à l'étudiante embauchée l'an dernier, Mme Lakesha Bryant, au taux horaire de 11.75\$, et de placer une annonce dans les journaux pour l'autre poste non-comblé;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été faites par la directrice générale et le maire pour le poste non-comblé, et que l'étudiante retenue pour le poste est Mme Saskia Cadeau, au taux horaire de 11.25\$;

CONSIDÉRANT QUE les postes sont pour une durée de huit (8) semaines et que le kilométrage payé sur présentation de pièces justificatives est de l'ordre de 0,50 \$ / kilomètre;

CONSIDÉRANT QUE le début de mandat est le 12 juin prochain;

2017-06-146 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'embauche de Mme Lakesha Bryant et Mme Saskia Cadeau pour une durée de 8 semaines aux conditions mentionnées ci-haut.

ADOPTÉE

7.3 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QU'en début mai, la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, à la condition que ce compost soit ramassé le 19 mai;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qui a autorisé le transport de ce voyage de compost par M. Chris Hatch;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a aussi avisé la municipalité que du compost gratuit additionnel sera offert prochainement pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden;

2017-06-147 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation pour le transport du premier voyage de compost qui a été effectué par M. Chris Hatch pour le prix de 150\$, taxes en sus.

QUE pour le restant de l'année 2017, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais des pages d'annonces communautaires du Reflet du Lac et du Stanstead Journal, de même que le Quatre-Feuilles.

QUE dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

ADOPTÉE

7.4 Système de caméras de surveillance pour le site central de déchets - REJETÉ

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 24 mai dernier.

8.2 Demande de subvention dans le cadre de PAARRM

2017-06-148 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du PAARRM pour l'exercice financier 2017-2018 que la Directrice générale a préparé, signé et déposé dans le but de financer le projet de reconstruction d'une courbe sur le chemin Beebe et la préparation des plans et devis pour ce projet de reconstruction. Le coût est évalué à 97,367\$.

ADOPTÉE

8.3 Modification à la subvention 2017 pour le transport de personnes handicapées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité offrait en 2016 un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a opté pour une subvention directe à l'usager et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2017 aux citoyens éligibles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution 2017-04-090 pour la subvention 2017 pour le transport de personnes handicapées, mais que la municipalité a été avisée par la suite par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que le programme de transport adapté 2017 a été modifié et que le montant maximum reconnu par le MTQ a été augmenté à 17\$ (au lieu de 15\$) par déplacement, et qu'une nouvelle résolution devait donc être adoptée à cet égard;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant quatre (4) usagers qui souhaitent se prévaloir de ce service en 2017 et ils ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

2017-06-149 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à offrir pour l'année 2017, un service de transport adapté à quatre (4) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1^{er} janvier 2017.

QUE la Municipalité subventionnera directement les usagers.

QUE les besoins sont établis pour l'année 2017 à 1,136 déplacements, soit 490 déplacements pour M. Frédérik Vermette, 490 déplacements pour M. Jean-François Vermette, 60 déplacements pour M. Ronald Ticehurst et 96 déplacements pour M. Brent Ticehurst.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE le montant maximum reconnu par le MTQ est de 17\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 19,312\$ pour 1,136 déplacements par année.

QUE la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 3,862.40\$ pour une année.

QUE les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,55 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'utilisateur.

QUE la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 19,312\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 12,552.80\$ en 2017.

QUE la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

QUE la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:

- ▶ l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;
- ▶ les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- ▶ le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- ▶ s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- ▶ les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
- ▶ une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 14,45\$ par déplacement;
- ▶ pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 14,45 \$ par déplacement. Le taux de 0,50\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2017.

ADOPTÉE

8.4 Confirmation des travaux de construction sur le chemin Davis

CONSIDÉRANT QUE des travaux sur le chemin Davis devaient être faits avant le rechargement afin de corriger la dépression qui se trouve dans le chemin au pont du Ruisseau Tomkins, et que le comité de voirie est d'accord avec ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'il est estimé que ces travaux coûteront entre 10,000\$ et 12,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a informé le conseil qui a autorisé que ces travaux soient faits avant la séance de juin;

2017-06-150 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son autorisation pour ces travaux de construction sur le chemin Davis au coût maximal de 12,000\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Marlinton

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Marlinton, de l'intersection du chemin Sheldon à l'intersection du chemin Cedarville, pour une distance de 320 mètres;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-06-151 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à la majorité, M. Alain Carrier ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton, de l'intersection du chemin Sheldon à l'intersection du chemin Cedarville, pour une distance de 320 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Marlinton, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

ADOPTÉE

8.6 Appel d'offres pour l'asphaltage sur le chemin Cedarville

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie recommande que des travaux d'asphaltage soient faits sur le chemin Cedarville, à partir du 0.940 kilomètres jusqu'au 1.590 kilomètres, pour une distance de 650 mètres;

2017-06-152 Il est proposé par monsieur Joe Stairs
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à la majorité, M. Alain Carrier ayant manifesté sa dissidence

QUE le conseil appuie la recommandation du comité de voirie et autorise les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville, à partir du 0.940 kilomètres jusqu'au 1.590 kilomètres, pour une distance de 650 mètres;

QUE le conseil demande à la directrice générale d'émettre un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur le chemin Cedarville, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2017.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 57,312.78\$ et les salaires s'élèvent à 17,731.18\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 75,043.96\$.

2017-06-153 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 33,698.52\$;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-06-154 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 5 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification de la rencontre du mois de juillet pour le mercredi 5 juillet 2017 à 19h

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale sera absente pour la séance qui aurait été tenue régulièrement le lundi 3 juillet 2017 et que le conseil est d'accord de modifier la rencontre régulière du conseil au mercredi 5 juillet 2017 à 19h à l'hôtel de ville d'Ogden;

2017-06-155 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à ce que la date du 5 juillet 2017 à 19h soit affichée et publiée sur le site web de la municipalité et sur les deux babillards municipaux, ainsi informant ses citoyens du changement de la date de la séance ordinaire du conseil du mois de juillet.

ADOPTÉE

10.2 Formation ADMQ sur les élections municipales 2017 pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) offre une journée de perfectionnement pour la directrice générale sur les élections municipales 2017, afin de fournir aux présidents d'élection l'information pertinente et des aspects pratiques et organisationnels;

CONSIDÉRANT QUE cette formation d'une journée se tiendra à Sherbrooke le 30 août 2017 et que le coût pour y assister est de 304\$ taxes en sus pour les membres de l'ADMQ;

2017-06-156 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette formation se tenant le 30 août 2017 au coût de 304\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

ADOPTÉE

10.3 Relais du Lac Memphrémagog

CONSIDÉRANT QUE le relais du Lac Memphrémagog a demandé à la municipalité l'autorisation d'utiliser les chemins de la municipalité pour la course à pied qui aura lieu le 23 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette course est la principale source de financement de la Fondation Christian Vachon et vise à soutenir la persévérance et réussite éducative en donnant une chance égale à tous les jeunes d'avoir accès à cette réussite peu importe leur situation;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-06-157

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden autorise le Relais du Lac Memphrémagog à utiliser les chemins de la municipalité pour cette belle course.

ADOPTÉE

10.4 Signature de la Charte de la Bienveillance envers les aînés

CONSIDÉRANT QUE le Comité de prévention des mauvais traitements de la Table de concertation des aînés Memphrémagog propose la Charte de la Bienveillance envers les aînés et invite les partenaires des aînés de la MRC Memphrémagog de venir exprimer leur engagement en signant publiquement la Charte proposée le 15 juin 2017 à Magog;

CONSIDÉRANT QUE la représentante de la municipalité d'Ogden à la Table de concertation des aînés, Mme Sylvie Lefebvre, se dit prête à assister à cet événement et à y apposer sa signature comme représentante d'Ogden;

2017-06-158

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Robert Lebrun
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden accepte d'adopter les principes énoncés dans la Charte de la Bienveillance des aînés proposée par la Table de concertation des aînés Memphrémagog.

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden délègue Mme Sylvie Lefebvre comme représentante pour apposer sa signature à la Charte de la Bienveillance des aînés lors de sa signature médiatique le 15 juin 2017 à Magog.

ADOPTÉE

10.5 Demande de soutien financier pour travaux à l'église Sacré-Cœur de Stanstead

CONSIDÉRANT QUE le comité de financement pour l'église Sacré-Cœur de Stanstead sollicite du soutien financier pour pouvoir effectuer des travaux d'entretien majeurs à l'église Sacré-Cœur de Stanstead et demande une contribution financière de la Municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE le budget des dons de la municipalité d'Ogden est presque épuisé pour l'année 2017, mais que le conseil désire contribuer à cette cause;

2017-06-159

Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement de 100.00\$ à la Communauté Sacré-Cœur pour le soutien financier pour l'église pour l'année 2017, et suggère au comité de financement pour l'église Sacré-Cœur de faire une autre demande de soutien financier à la fin de l'année 2017 pour que le conseil puisse en décider lors de leurs discussions pour le budget 2018.

ADOPTÉE

10.6 Impression du Quatre-Feuilles d'Ogden

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux et gagnerait beaucoup de temps de faire faire l'impression du Quatre-Feuilles d'Ogden par une compagnie d'imprimerie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs compagnies ont été contactées et que les plus bas prix soumis sont de la compagnie Les Publications Municipales, et les prix vont varier dépendant du nombre de pages et si l'impression est en couleur ou non;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2017-06-160 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire imprimer les futures copies du Quatre-Feuilles d'Ogden par la compagnie Les Publications Municipales.

ADOPTÉE

10.7 Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QU'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

2017-06-161 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

DE demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122.

DE demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dates pour la Fête du 85^e anniversaire d'Ogden

Les dates pour la Fête du 85^e anniversaire d'Ogden organisée par le Comité du Patrimoine de la municipalité d'Ogden ont été choisies comme étant les 19 et 20 août 2017. Le conseil est d'accord avec ces dates choisies.

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 / Avis de non-renouvellement

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2007 la municipalité a convenu avec la MRC d'une entente intermunicipale pour mandater cette dernière afin de négocier et signer une entente avec la ville de Lévis pour le service 911;

CONSIDÉRANT que cette entente a pris fin le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT qu'en octobre 2007 la MRC autorisait, par la résolution 296-07, la signature avec la ville de Lévis d'une entente relative à la fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 pour et au nom des municipalités participantes;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT que cette entente avec la ville de Lévis d'une durée initiale de 5 ans (se terminant le 31 décembre 2013) prévoit, à l'article 12, une clause de reconduction « *de plein droit à son terme, d'une période additionnelle de 5 ans et ainsi de suite de 5 ans en 5 ans si aucune des parties ne donne aux autres un avis écrit de non-renouvellement au moins 18 mois avant la fin de l'entente ou de toute période de renouvellement* »;

CONSIDÉRANT que la municipalité, après bientôt 10 ans de service de réponse aux appels d'urgence 911 offert par la ville de Lévis, souhaite pouvoir examiner d'autres scénarios de desserte et les offres d'autres fournisseurs de service de réponse aux appels d'urgence afin d'assurer le meilleur service possible à la population;

CONSIDÉRANT que la municipalité juge opportun de signifier à la ville de Lévis un avis de non-renouvellement tel que prévu à l'article 12 de l'entente au terme de la présente période de renouvellement se terminant le 31 décembre 2018;

2017-06-162

Il est proposé par monsieur Alain Carrier
appuyé par monsieur Joe Stairs
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité signifie à la ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018.

QUE copie de la présente soit transmise, tel que prévu à l'entente, à la ville de Lévis, à la MRC de Memphrémagog et à la ville de Magog.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement d'amendement au Règlement de Zonage n° 2000-3

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en modifiant l'article 23, Aménagement des terrains, en y ajoutant un deuxième paragraphe concernant les conditions dans lesquelles une maison mobile ou roulotte est permise d'être installée temporairement sur un chantier de construction ou de réparation d'une résidence.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

13.2 Avis de motion – Règlement d'amendement au Règlement de Permis et Certificats n° 2000-8

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de permis et certificats n° 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats en modifiant le tableau intitulé Tarification – Obligations de certificat, en y ajoutant les alinéas 15 et 16 concernant les certificats d'autorisation pour pesticide et engrais.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

13.3 Avis de motion – Règlement relatif à l'utilisation du Quai de Cedarville

Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement relatif à l'utilisation du Quai de Cedarville sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de régler l'utilisation du Quai de Cedarville.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne qu'il a assisté à plusieurs rencontres pendant le dernier mois, tel celle de Bleu Massawippi qui est l'association pour la protection de l'eau du lac Massawippi. Ils ont fait l'annonce d'une subvention qui sera donnée par le gouvernement fédéral. M. Sudlow a aussi assisté au 5 à 7 célébrant le 50^e anniversaire de Memphrémagog Conservation Inc. (MCI). M. Sudlow parle aussi de l'assemblée annuelle du COGESAF qui a eu lieu le 25 mai. M. Sudlow avise que le parc d'eau situé à Beebe (à laquelle la municipalité d'Ogden a contribué), sera ouvert le 10 juin. M. Sudlow a été présent pour la conférence de presse de l'organisation Phelps Helps, qui démontre beaucoup de succès. Il mentionne enfin que toutes les municipalités concernées ont adopté des résolutions positives pour la Régie d'incendie Massawippi, donc les choses avancent bien à cet égard.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

M. Sudlow mentionne que la Ressourcerie des Frontières tiendra son assemblée annuelle le 13 juin et qu'ils recherchent quatre nouveaux membres pour leur conseil. M. Sudlow a été avisé que leurs opérations vont beaucoup mieux. La modification au schéma d'aménagement de la MRC aura lieu seulement après une consultation publique au sujet de la zone inondable à North Hatley. La pelletée de terre pour le nouveau poste SQ qui était censée avoir lieu le 23 mai sera remise à plus tard. La MRC a fait un don de 5,000\$ au fonds pour les victimes d'inondations au Québec. M. Sudlow mentionne enfin que M. Jean-François Leblanc du service de développement économique de la MRC est venu faire une présentation aux membres du conseil d'Ogden.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Hébert demande si la municipalité a reçu des nouvelles de la compagnie Axion, et on lui a répondu pas encore. Mme Rousseau demande si le vieux tracteur a été sorti cette année, et M. Jean Roy lui a répondu que le vieux tracteur a été utilisé durant le dégel. Elle demande aussi si la municipalité a calculé le coût payé aux gens qui ramassent les déchets au site central, et la directrice générale pourra sortir ces montants. M. Mailhot mentionne qu'on doit trouver une solution car il y a beaucoup de déchets sur le bord des chemins à Ogden.

2017-06-163 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 45 minutes.

Michael Sudlow
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière